Communiqué du 15 octobre 2016

NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES DES GOODYEAR !

La condamnation, en janvier 2016, des 8 « ex » salariés de Goodyear à une peine de 2 ans de prison, dont 9 mois ferme, pour avoir défendu leurs emplois, est pour nous totalement inacceptable. Cette condamnation démontre que la lutte des classes existe bien et que la justice a choisi son camp : celui des patrons et des actionnaires !

Après les salarié-es de Continental, les salarié-es d'Air France, l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer et tant d'autres anonymes licencié-es pour oser dire non, le jugement rendu par le tribunal d'Amiens **a confirmé la volonté de criminaliser la lutte syndicale, la lutte pour l'emploi, la lutte contre l'injustice, et pour la dignité de tous ceux et celles qui, chaque jour, subissent le diktat patronal.**

Que ce soit ici même, avec l'arrestation de militant-es à Alès pour leur participation à des actions de blocages et des manifestations, ou dans le reste de la France, les procès de militant-es politiques s'enchaînent pour briser notre combativité **sans jamais aborder la légitimité de nos luttes.**

Pour les travailleurs et les travailleuses, c'est la double peine ! Il vaut mieux être un délinquant en col blanc, truander le fisc ou détourner l'argent public qu'être un-e salarié-e qui lutte contre la fermeture de son usine : il y a moins de risques !

Les mercredi 19 et jeudi 20 octobre 2016, aura lieu à Amiens le procès en appel des 8 de GoodYear.

Localement**, l'intersyndicale CGT Nîmes - Solidaires 30 - CNT 30- Nuit Debout**, appelle à un rassemblement de soutien à nos camarades, devant le tribunal de Nîmes, **le jeudi 20 octobre de 12h à 14h.**

UN COUP CONTRE L'UN-E D'ENTRE NOUS EST UN COUP CONTRE NOUS TOUS ET TOUTES !

SOLIDARITE DE CLASSE AVEC LES 8 DE GOODYEAR POUR, ENSEMBLE, IMPOSER LEURS RELAXES !